



PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS

Groupe de Travail AFPS

Pourquoi une « Newsletter » ?

Ce bulletin se voudra d'abord l'écho de l'actualité de la situation des prisonniers, de la politique d'oppression qu'Israël mène systématiquement et à grande échelle.

Enfermement massif, création d'une insécurité permanente pour les enfants, les femmes et les hommes palestiniens victimes d'arrestations arbitraires, de méthodes d'arrestation brutales et de fréquentes mises en détention administratives, de procès iniques, de la lourdeur des peines prononcées, de conditions déplorables d'emprisonnement, de cas fréquents avérés de tortures, de punitions collectives et de représailles à l'encontre des familles, qui désorganisent toute forme de résistance à l'oppression, déstructurent les familles, la société civile palestinienne toute entière.

Il faut faire connaître cette réalité pour la dénoncer toujours plus.

La pandémie du COVID-19 n'a pas ralenti le rouleau compresseur israélien de l'occupation et de la répression : arrestations en nombre, conditions de détention qui aggravent les risques de contamination des prisonniers, absence de libérations malgré les interventions des Nations-Unies et de la société civile internationale.

Mais il s'agira également de donner à voir actions et luttes particulièrement significatives, palestiniennes ou issues de la solidarité internationale, auxquelles



L'Association France Palestine Solidarité et les organisations partenaires prennent leur part.

Le sujet de ce premier bulletin est particulièrement grave : punitions collectives des familles de prisonniers ou de martyrs par démolition de maisons familiales et punitions collectives ultimes par la rétention des corps des prisonniers palestiniens décédés en prison, comme de ceux des Palestiniens assassinés par les forces israéliennes. Il faut mesurer ce que représente le déni du droit à des funérailles rituelles pour les familles.

Notre GT utilise régulièrement le site internet de l'association pour informer de la situation, publier des appels à actions (page d'accueil et page « Campagnes / Actions / Prisonniers Politiques Palestiniens » et relais par Facebook et Twitter).

La nouvelle rubrique de la page d'accueil du site **#En direct de Palestine** informe au jour le jour de l'actualité de cette répression par des cas particulièrement représentatifs de celle-ci. Nous vous invitons à la consulter sans modération.

Le peuple palestinien se bat et résiste. Il a besoin de la solidarité internationale, de la nôtre, de la vôtre, jusque et surtout dans les prisons israéliennes.

Le GT prisonniers

Au sommaire

- Dossier « Punitions collectives »
- Conditions de détention et le COVID-19 : en totale insécurité
- Témoignage
- Echo des luttes
- Chiffres clés

« PUNITIONS COLLECTIVES » LES DÉMOLITIONS DE MAISONS



Les destructions de maisons ne constituent qu'une des armes dans l'arsenal répressif des autorités israéliennes, parallèlement à bien d'autres mesures punitives, y compris psychologiques, économiques et financières. Ces destructions répondent en outre à divers prétextes : absence de permis de construire, « objectifs » militaires, punitions collectives. On considère ici les seules démolitions pour punition collective, c'est-à-dire frappant une famille élargie, dont l'un des membres a été tué ou emprisonné ou est en cours de procès pour agression ou attentat présumé. Toutefois, il faut comprendre que, quel que soit le prétexte pris séparément, ces actes de destructions ont des effets cumulés vis-à-vis de la communauté palestinienne.

La démolition de maisons est une procédure de type administratif, puisqu'exécutée sans procès et sans obligation de présenter des preuves.

L'ordre de démolition étant délivré, la famille dispose de 48 heures pour faire appel devant le commandement militaire et, après un rejet de l'appel, peut saisir le tribunal.

Toutefois, à l'exception de très rares cas, ce dernier rejette ces recours et la Haute Cour de Justice elle-même considère ces appels

comme de simples formalités destinées à respecter une apparence de droit. Dans le même esprit, les juges israéliens, reprenant l'opinion de l'Etat, arguent qu'il s'agit de dissuasion et non de punition et qu'en outre ils ne peuvent s'immiscer dans des considérations relatives à l'établissement de la sécurité.

A cela, le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies a apporté une réponse en signifiant à Israël que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques « n'est pas une question d'auto-interprétation » et qu'il n'y a « aucune interprétation du droit international humanitaire qui permette des démolitions punitives de maisons ».

Cette politique de punition collective est non seulement illégale, elle est immorale. Comme l'écrit B'Tselem, en agressant des innocents, Israël traite ces personnes comme un moyen et non pas comme des êtres humains dotés de droits.

Michel Mietton, GT Prisonniers

Ce texte est une synthèse du rapport accessible sur le site de l'AFPS : <https://www.france-palestine.org/Les-destructions-en-territoires-occupes-de-maisons-palestiniennes-pour-punition>

Destructions de logements pour « punitions collectives » en Cisjordanie et à Jérusalem Est entre 2014 et 2019 et sans-abris (Données B'Tselem : site)

Année	Unités de logement détruites	Habitations proches rendues inutilisables	Personnes sans-abri	Mineurs sans abri
2019	14	0	36	15
2018	9	0	30	9
2017	7	0	36	19
2016	23	2	118	47
2015	11	14	91	44
2014	5	N D	29	13
Total partiel (moy/an)	69 (11)	16	340	147
2004	177	N D	909	N D
2003	225	N D	1805	N D
2002	252	N D	1402	N D
2001	10	N D	66	N D
Total partiel (moy/an sur 3 ans de 2002 à 2004)	664 (218)	N D	1372	N D

N.B. : Le 17 février 2005, le ministre de la Défense a annoncé que la procédure ne serait plus utilisée. En avril 2009, un logement a été démoli à Jérusalem-Est et 4 personnes ont perdu leur maison. Ces démolitions punitives ont repris en 2014 après le meurtre de 3 étudiants de yeshiva (Gush Etzion) (Informations B'Tselem)

Témoignage

Déclaration du 20 février 2020 de Malak Hanatsheh, 12 ans, fille du prisonnier politique Walid Hanatsheh ; leur maison a été détruite quelques jours plus tard, le 5 mars 2020 (cf photo)

« C'est normal de perdre des choses dans la vie, mais perdre quelque chose comme la maison où tu as vécu toute ta vie, c'est perdre tous tes souvenirs, tous les rires, les larmes, les hauts et les bas. »

Ma maison ne va devenir rien d'autre que de la poussière dans quelques jours. Elle va être détruite par l'occupation, des gens qui n'ont pas le sens de la justice, pas de sentiments, des gens qui détruisent juste des familles, qui tuent des gens, qui arrêtent des gens juste parce qu'ils défendent leur pays, ou leur maison.

C'est tellement injuste qu'ils puissent débarquer dans ta maison à 1h30 du matin et arrêter ton papa, hurler et te maltraiter, et tu ne peux rien y faire.

C'est tellement injuste qu'ils puissent agresser ton papa jusqu'à ce qu'il s'évanouisse encore, et toi tu dois assister à ça, sans que tu ne puisses rien y faire.

C'est tellement injuste qu'ils arrêtent ta sœur et qu'ils la mettent dans une chambre froide, et qu'ils l'interrogent pendant 3 jours.

C'est tellement injuste qu'ils puissent te réveiller à 4 heures du matin, avec 30 soldats armés, qui te filment toi et ta famille, se déplacent dans

ta maison en prenant des mesures, et il n'y a absolument rien que tu puisses y faire.

On vit au beau milieu d'une accablante et impuissante injustice, et personne, nulle part dans le monde n'en parle, ne le reconnaît : la torture qu'on endure. On nous réduit au silence. Cela doit s'arrêter.

Cette torture doit s'arrêter. On souffre et cela doit s'arrêter. Mais si d'une manière ou d'une autre détruire nos maisons les rend fiers et heureux, alors qu'ils le fassent et après qu'ils nous laissent tranquilles.

C'est dur. C'était dur de déménager et de trouver une maison en seulement 3 jours.

C'est dur de se faire chasser de force et de savoir que tu ne pourras plus jamais visiter ou voir ta maison. Normalement les gens peuvent partager les souvenirs de leur maison d'enfance avec leurs enfants quand ils en ont, et en parler dans chaque pièce. Mais quand ta maison d'enfance est détruite, tes souvenirs restent seulement dans ton cœur. Ils seront toujours là, et je me les rappellerai toujours avec le sourire quand on s'assoit ensemble et qu'on se souvient, mais les souvenirs physiques sont partis pour toujours. »



LES CIMETIÈRES DES NOMBRES...



Des lieux de punitions et de vengeances

En Palestine, les « cimetières des nombres » désignent ces lieux en Israël où sont détenus prisonniers les corps de palestiniens et arabes qui ont été tués à différentes étapes de la lutte nationale, enterrés dans des tombes de faible profondeur portant des numéros au lieu de leurs noms et dates de décès, souvent pour servir comme monnaie d'échange ou par mesure de punition.

Depuis sa création, Israël a construit des prisons, où plus d'un million de prisonniers palestiniens et arabes ont été détenus dans des conditions inhumaines pendant des décennies. Il a également consacré de grandes surfaces secrètes, devenues des zones militaires interdites d'accès, appelées « cimetières pour les morts ennemis » pour enterrer ceux que ses soldats ont assassinés lors des arrestations, ceux qui sont morts dans les prisons et les centres d'interrogatoires, sous la torture et des maladies qui en résultent, par négligence médicale, ou naturellement, après avoir passé la majeure partie de leur vie dans la souffrance entre leurs murs.

Les autorités d'occupation israéliennes continuent à ce jour de détenir prisonniers 304 corps de palestiniens et arabes, d'après les recherches, tout en refusant de donner des informations sur le sort de 68 disparus identifiés, 253 corps dans les « cimetières des nombres » et 51 corps dans les réfrigérateurs de détention. Concernant ces derniers, 5 corps appartiennent à des prisonniers, dont Anis Dawleh,

détenu depuis 1980 et dont le corps est soit disant perdu, ce qui pose des points d'interrogation majeurs sur les utilisations illégales et inhumaines de certains des corps, Aziz Owaisat depuis 2018, Fares Baroud, Nassar Taqatqa et Bassam Al-Sayeh depuis 2019.

Les deux derniers en date ont été assassinés par les autorités israéliennes : Ahmad Mostafa Erekat, âgé de 26 ans assassiné le 23 juin 2020, près du poste de contrôle d'Abu Dis et Mohammad Hreiz, originaire du village de Deir Abu Meshaal, dans le centre de la Cisjordanie occupée, a succombé à ses blessures le 20 août, le lendemain du jour où les forces israéliennes ont ouvert le feu contre lui et deux de ses amis.

Les démarches visant à retrouver les dépouilles et les corps manquants ont mis au jour la manière dont les défunts avaient été ensevelis dans les cimetières des nombres. Les rapports établis par le Centre d'aide juridique et des droits de l'homme de Jérusalem – JLAC- et par les avocats des organismes de droit humain israéliens « HaMoked et B'Tselem » qui se sont rendus dans ces cimetières ont témoigné des conditions dans lesquelles ils se trouvaient.

Ils attestent d'ensevelissements faits à la hâte, sans attention, avec au mieux une totale indifférence et négligence. Les corps sont parfois enterrés peu profond, tout près les uns des autres, ou les uns au-dessus des autres, sans séparation, dans des sacs en plastique mentionnant au feutre le numéro de la dépouille, ou sans rien.

Moncef Chahed, GT Prisonniers

L'attente dans la douleur

Des centaines de familles en Palestine et dans les pays arabes vivent dans l'attente et la douleur depuis des années dans l'espoir de récupérer les corps de leurs enfants détenus prisonniers, en violation de la première Convention de Genève. Laquelle oblige, dans son 17ème article, les États contractants à respecter les corps des victimes de guerre du territoire occupé et à permettre à leurs proches de les enterrer conformément à leurs traditions religieuses et nationales.

Le 27 août de chaque année, les Palestiniens célèbrent la "journée nationale" pour récupérer les corps des martyrs, détenus prisonniers.

Ces dernières années, des sources de presse israéliennes et étrangères ont révélé des informations sur quatre cimetières :

- Le cimetière des nombres adjacent au pont des « filles de Jacob », situé dans une zone militaire à la jonction de la frontière israélo-syro-libanaise, et certaines sources signalent qu'il contient environ 500 tombes de martyrs palestiniens et libanais, dont la plupart ont été tués pendant la guerre de 1982 ou après.
- Le cimetière des nombres situé dans une zone militaire fermée entre la ville de Jéricho et le pont d'Ed Damieh (également le pont Prince Muhammad) connu en Israël sous le nom de « Gesher Adam » dans la vallée du Jourdain, avec un panneau suspendu portant une inscription en hébreu, " Cimetière des morts de l'ennemi ". Il contient une centaine de tombes qui portent des numéros allant de 5007 à 5107. On ne sait pas si ces chiffres sont en série sur les tombes dans d'autres cimetières, ou comme Israël le prétend, ce ne sont que des signes et symboles administratifs qui ne reflètent pas le nombre réel de corps détenus dans d'autres cimetières).
- Le cimetière « Rifidim » situé dans la vallée du Jourdain.
- Le cimetière « Shaheita » situé dans le village de Wadi Al-Hamam, au nord de la ville de Tibériade, entre le mont Erbil et le lac de Tibériade.

Conditions de détention et le COVID-19 : en totale insécurité

Aucune mesure n'a été prise, si ce n'est d'interdire très vite toute visite de la famille, puis des avocats. Les visites ont repris à partir de fin juin. Les arrestations n'ont pas cessé, exposant toujours d'avantage de palestiniens aux risques de contamination

Les prisonniers et détenus palestiniens sont particulièrement exposés à l'épidémie étant donné qu'ils subissent déjà des conditions désastreuses de détention qui font des prisons israéliennes un dangereux terrain de reproduction pour le virus, notamment en raison des niveaux élevés de surpopulation des cellules.

Les enfants non plus n'ont pas été épargnés. Eux aussi se sont trouvés privés de visite de leur famille et de leur avocat, cela ne faisant qu'aggraver leurs souffrances psychologiques. De plus, leurs cellules peuvent se trouver dans des sections voisines des sections où sont détenus des adultes. Cela a été le cas à la prison d'Ofer.

Les appels à libérer les enfants palestiniens, lancés par Defense for Children International Palestine et le groupe de défense des droits des prisonniers Addameer et également par des responsables des nations-Unies sont restés vains.

Malgré les lignes directrices et les appels de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), du Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies (NU) aux Droits de l'Homme, et d'experts de l'ONU sur les droits de l'homme, sur la nécessité d'empêcher la propagation de la COVID-19 dans les lieux de détention, les autorités d'occupation israéliennes n'ont adopté aucune mesure visant à atténuer la propagation du coronavirus derrière les barreaux.

Fin juillet, la Cour suprême d'Israël s'est prononcée contre la requête déposée par Adalah – Le Centre Juridique pour les Droits de la Minorité Arabe - réclamant que le Service des prisons israélien (SPI) mette en œuvre à la prison de Gilboa les ordres de distanciation sociale, à la suite de l'épidémie de coronavirus. Le tribunal a statué essentiellement que les « prisonniers palestiniens n'ont aucun droit à la protection contre la COVID-19 par distanciation sociale »

29 cas ont été enregistrés parmi les prisonniers palestiniens depuis le début de l'épidémie, dont deux prisonniers libérés dont l'infection a été découverte un jour après leur libération des prisons israéliennes. (source Club des Prisonniers, le 09/09)

La solidarité internationale a payé : Mahmoud Nawajaa, coordinateur général du BNC (Palestinian BDS National Committee) a été libéré le 17 août après une importante mobilisation internationale. Retrouvez le témoignage de Mahmoud sur le site de l'AFPS <https://www.france-palestine.org/Sans-vous-j-aurais-beaucoup-plus-souffert>

Pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah, 69 ans qui entamera sa 37ème année de détention dans les prisons françaises, à Lannemezan, le 25 octobre. Libérable depuis 20 ans – depuis 1999 - il est l'objet d'un acharnement judiciaire sous pressions étrangères sans équivalent (USA et Israël), il est devenu l'un des plus anciens prisonniers politiques du monde.

Mouvements de grève de la faim des prisonniers, pour refuser leur détention administrative

Maher Al-Akhras, 49 ans de Jénine, poursuit sa grève de la faim depuis 45 jours au 09/09, pour protester contre sa détention administrative. Il a été transféré de la prison 'Ramla', à un hôpital israélien après la détérioration de son état santé (source Club des prisonniers)

Abd al-Rahman Shuaibat, 30 ans, en grève de la faim depuis 20 jours (au 09/09), pour refuser sa détention administrative et transféré de la prison "Néguev" à la prison "Ramla". (source Centre Palestinien d'Information)

En grève de la faim depuis 16 jours (au 09/09), Mustafa Al-Hasanat, 22 ans, Ramez Melhem, 23 ans et Yazan Balawi, 22 ans, tous les 3 d'anciens prisonniers et détenus actuellement dans la prison de Megiddo.

Trois prisonniers ont obtenu satisfaction : Mu'tasim Samara, 42 ans de Tulkarem ; Muhammad Wahdan et Musa Zahran, de Ramalla. (Source : Centre Palestinien d'Information)

>> Signez la pétition

<https://www.france-palestine.org/Petition-pour-Georges-Ibrahim-Abdallah>

Chiffres clés

Nombre d'arrestations par mois

Juin : 400 Palestiniens, dont 52 enfants, 21 femmes et 3 journalistes. (Source Centre Palestinien d'Information)

Juillet : 429 dont 32 enfants et 10 femmes et le nombre d'ordres de détention administrative délivré atteint 98 dont 33 nouvelles et 65 ordonnances prolongées. (source Club des prisonniers)

Nombre de prisonniers politiques à fin août 2020

- 4500** prisonniers, dont
- 340** en détention administrative
- 140** enfants
- 41** femmes
- 7** membres du Conseil Législatif Palestinien

www.france-palestine.org/+Prisonniers-politiques-palestiniens-+

Contacts parrainages de prisonniers: soutienprisonniers@france-palestine.org

www.facebook.com/AFPSOfficiel